

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1867.

### **Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui accorde au Ministère des Travaux publics un crédit de 250,000 francs, pour la continuation des tra- vaux de défense de la côte contre l'action de la mer.**

*(Voir les Nos 63 et 85 de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. le BARON DE WOELMONT, Président; STIELLEMANS, le DUC D'URSEL, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, le BARON DE LABBEVILLE, WINCQZ, COGELS et le BARON MAZEMAN DE COUTHOVE, Rapporteur.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Travaux publics sollicite un crédit de 250,000 francs pour la continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer. Dans ce but, des travaux, qui ne sont pas sans importance, ont été exécutés depuis quelques années; mais, ainsi que le constate l'exposé des motifs du Projet de Loi, ces travaux ne sont ni complets, ni suffisants. Chaque année la mer fait des conquêtes sur la dune, spécialement dans la partie comprise entre la commune de Heyst et l'écluse de Lesseweghe; il a été reconnu qu'en sept années la dune a perdu près de 29 mètres d'épaisseur. Cette situation n'est point sans périls, elle a fixé l'attention du Département des Travaux publics, et c'est pour y remédier que le crédit de 250,000 francs a été sollicité. Le crédit permettra d'exécuter les travaux les plus indispensables et les plus urgents, notamment d'entreprendre sans retard la continuation d'un perré d'une longueur de 1,550 mètres devant Heyst, et le prolongement de 50 mètres de longueur du perré existant entre cette commune et Blankenberghe.

Le Projet de Loi n'a soulevé aucune objection au sein de votre Commission, et j'ai l'honneur de vous proposer en son nom de voter le crédit sollicité.

*Le Président,*  
Baron DE WOELMONT.

*Le Rapporteur,*  
Baron MAZEMAN DE COUTHOVE.